



# PERFORMANCE

É C O L E D E C O N D U I T E

Vous souhaitez la bienvenue et un agréable cours de

## **THEORIE DES REGLES DE LA CIRCULATION**

**KHALIUNAA TUUL** Titulaire du Brevet fédéral de monitrice de conduite cat. B  
Voiture manuelle et automatique  
076 / 575 66 14



## INFORMATIONS

*Nous vous remercions d'avoir fait confiance à notre école de conduite pour votre formation théorique et nous nous permettons de vous féliciter pour avoir décidé de suivre un cours de théorie, la meilleure manière pour réussir rapidement et avec succès l'examen théorique.*

*La qualité de l'enseignement que nous dispensons étant notre souci permanent, nous vous invitons à nous faire part de vos éventuelles critiques. Votre intervenant a une expérience de plus de 12'000 heures d'enseignement des règles de la circulation [cours de théorie]*

*Le cours vous permettra de vous familiariser avec toutes les questions de l'examen théorique du service des automobiles.*

*Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.*

*Nous vous souhaitons un agréable cours de théorie.*

*Cordialement vôtre*

*Khaliunaa TALL 076 | 575 66 14  
Monitrice de conduite avec brevet fédéral  
Voiture manuelle et automatique*

MERCI DE BIEN VOULOIR IMPRIMER VOTRE BROCHURE POUR VOTRE COURS DE THEORIE  
ET DE VOUS EN SERVIR EN COMPLEMENT DE CELUI-CI...

Sur votre e-mail : Offert par L-Performance en support de votre cours

**Bonne chance pour votre examen théorique !**

## Table des matières

Introduction.....	page 1
Signalisation.....	page 3
Vitesse.....	page 4
Véhicule en panne.....	page 4
Vitesse adaptée.....	page 4
Priorité.....	page 5
Tram.....	page 7
Règle générale.....	page 7
Conducteur.....	page 8
Alcool.....	page 8
Médicaments / fatigue.....	page 9
Passagers.....	page 9
Véhicule.....	page 9
Signalisation lumineuse.....	page 10
Distance d'arrêt.....	page 10
Calcul de freinage.....	page 10
Dépassement.....	page 13
L'éclairage.....	page 15
Tableau de bord.....	page 16
Pneumatique.....	page 16
Chargement.....	page 17
Aquaplaning.....	page 17
ABS / force centrifuge.....	page 18
Présélection.....	page 18
Parcages interdit.....	page 18
Passage pour piétons.....	page 19
Passage à niveau.....	page 19
Marche arrière.....	page 20
Tunnel.....	page 20
Route enneigée.....	page 20
Devoirs en cas d'accident.....	page 21
Descente.....	page 21
Divers.....	page 22
Questions d'examen.....	page 22

## SIGNALISATION

La signalisation a :

- une forme
- une couleur
- une signification



Triangulaire / rouge et blanc = **DANGER**

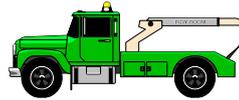
1. Je ralentis
2. Je me prépare à freiner
3. Je freine
4. Je m'arrête

## VITESSE



- A l'intérieur des localités 50 km/h
- A l'extérieur des localités 80 km/h
- Sur la semi-autoroute 100 km/h
- Sur l'autoroute 120 km/h
- Un véhicule tractant une remorque sur l'autoroute (+ ou - 1000 kg) 100 km/h
- Pour être autorisé à s'engager sur l'autoroute un véhicule doit être en mesure d'atteindre au minimum la vitesse de (voir permis de circulation) 80 km/h
- Un véhicule tractant une remorque de moins de 1000 kg
- Un véhicule tractant une remorque de plus de 1000 kg
- Un véhicule en remorquage (en panne) 40 km/h

## VEHICULE EN PANNE



- Longueur de la corde : 8m
- Longueur de la barre : 5m
- Sur les routes à grand trafic, il y a lieu de placer son signal de panne à 100m
- Le signal de panne a 2 fonctions : placé sur la route pour annoncer le danger  
: être placé à l'arrière du véhicule
- Il est nécessaire d'être détenteur du permis de la catégorie du véhicule en panne pour conduire le véhicule remorqué  
En remorquage on a l'obligation de mettre le triangle de panne (feux de panne : interdit)
- Sur l'autoroute : on doit mettre le triangle de panne et les feux de détresse (panne)  
: on circule sur la voie de droite lors d'un remorquage  
: on a l'obligation de quitter l'autoroute à la prochaine sortie

## VITESSE ADAPTEE



- La vitesse s'adapte en fonction de six critères : [LCR art.36]
  1. La visibilité
  2. La largeur de la chaussée
  3. L'état de la chaussée
  4. La densité du trafic
  5. Les propres possibilités (limites) du conducteur
  6. Le véhicule



Rond / rouge et blanc = **INTERDICTION**



Rond / bleu et blanc = **OBLIGATION**



Carré / rectangulaire / en forme de flèche  
= **INDICATION**

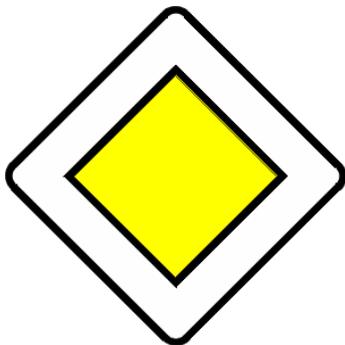
## PRIORITE



150 m

à 150m

- Le véhicule se trouvant à un stop "dans les tests théoriques" est censé avoir marqué l'arrêt complet.
- Dans une intersection de deux routes secondaires = se poser la question "Qui n'a rien à sa droite ?"
- Le véhicule circulant sur une route principale est prioritaire à toutes les intersections et ceci jusqu'au signal fin de route principale (losange jaune barré de noir).
- En débouchant d'une route secondaire sur une route principale il y a lieu de s'attendre à avoir dans tous les cas **un stop ou un cédez le passage**.
- Lorsqu'on sort d'une cour, d'une station service, d'une route de campagne, que l'on traverse un trottoir, **on n'a pas la priorité**, ce sont les véhicules circulant sur la route secondaire qui sont prioritaires.
- Le conducteur prioritaire a l'obligation d'être prudent et de tenir compte d'un éventuel comportement incorrect d'autres usagers.
- En tournant à gauche, on doit toujours la priorité aux véhicules arrivant sens inverse, pour autant qu'on se trouve sur la même catégorie de route.



### ROUTE PRINCIPALE / ROUTE PRIORITAIRE

Intersection prioritaire

**A gauche et à ma droite il y aura obligatoirement un stop ou un cédez le passage**

Valable à toutes les intersections

A cette intersection je peux dépasser même sans visibilité sur ma gauche et sur ma droite



### ROUTE SECONDAIRE

Intersection prioritaire

**A gauche et à ma droite il y aura obligatoirement un stop ou un cédez le passage**

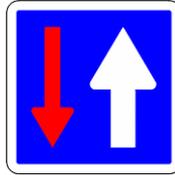
Valable pour une seule intersection

A cette intersection je peux dépasser même sans visibilité sur ma gauche et sur ma droite



## ROUTE SECONDAIRE

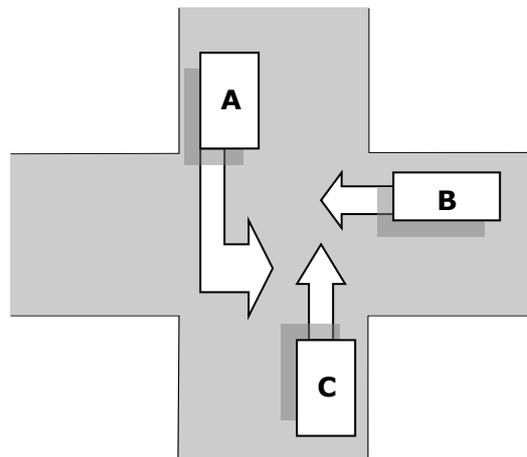
A cette intersection je dois appliquer la priorité de droite



**J'ai la priorité**

**Je dois la priorité**

Il n'y a pas de gendarme / Il n'y a pas de signalisation lumineuse  
Il n'y a pas de panneau de signalisation / Il n'y a pas de marquage sur la route



J'applique la priorité de droite

J'applique la priorité du sens inverse

1. Le véhicule **C** doit la priorité de droite au véhicule **B**
2. Le véhicule **B** est prioritaire sur le véhicule **C**
3. Le véhicule **B** doit la priorité de droite au véhicule **A**
4. Le véhicule **A** est prioritaire sur le véhicule **B**
5. Le véhicule **A** doit la priorité du sens inverse au véhicule **C**
6. Le véhicule **C** est prioritaire sur le véhicule **A**
7. Il faut s'entendre

Lorsqu'on doit s'entendre par un signe de la main ne jamais chercher à savoir quel est le véhicule qui passe en premier.

## Giratoire

- En entrant dans un giratoire on ne met pas l'indicateur de direction, sauf si on sort à la première à droite.
- On ne met pas l'indicateur de direction à gauche (en général).
- On mettra toujours l'indicateur à droite pour quitter le giratoire.
- Il n'existe pas de priorité de droite.
- On doit **céder le passage** aux véhicules venant de gauche **engagés ou non**.
- Lorsqu'on change voie dans un giratoire on est tenu de mettre l'indicateur.

## **TRAM**



- Le tram est-il toujours prioritaire : non.
- *Important : dans les tests il n'y a pas cette situation dans les maquettes et les photographies.*
- Lorsque le tram débouche d'une route secondaire sur une route principale il n'est pas prioritaire.
- Un tram en marche se devance par la droite (devancer = passer devant mais rester dans sa voie).
- Un tram peut être dépassé par la gauche : dans une rue à sens unique, lorsque le tram circule sur la droite de la chaussée, lorsqu'il y a des places de parc sur la droite de la chaussée.
- Lorsqu'on dépasse un tram à l'arrêt (si cela est autorisé et bonne visibilité) il y a lieu de vouer une attention particulière aux éventuels piétons.
- Il y a lieu de s'arrêter à deux mètres derrière un tram à l'arrêt (sans refuge).
- On ne passera pas entre deux refuges lorsqu'un tram s'y trouve.

### **Ligne de sécurité**



(un mur infranchissable)

### **Ligne de direction**



(peut être franchie avec la prudence qui s'impose)

## **REGLE GENERALE**

- Chacun doit se comporter de manière à ne pas entraver ni mettre en danger ceux qui utilisent la chaussée conformément aux règles établies, «ne pas rouler à 40 km/h sur une route principale, large et avec bonne visibilité à l'extérieur de localité ou, ne pas effectuer de dépassements intempestifs ».
- Une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants (imprévisibles), des personnes handicapées (difficulté à se déplacer – risque de chute), et des personnes âgées (restent souvent immobiles face au danger – peuvent faire un pas en arrière).
- On doit céder son droit de priorité si l'on peut prévoir qu'un conducteur ne va pas se comporter correctement (ne pas aller volontairement à l'accident).
- Un bon conducteur est celui qui : sait prévoir, agir suffisamment tôt et effectuer la manoeuvre correctement.

## CONDUCTEUR



- Il est nécessaire d'être détenteur d'un permis d'élève conducteur pour conduire un véhicule.
- L'autorité cantonale délivre le permis d'élève conducteur.
- Le permis d'élève conducteur est valable 24 mois (non prolongeable).
- Il est interdit d'effectuer toutes modifications sur le permis de conduire ou de circulation.
- Toutes modifications doivent s'effectuer dans les 14 jours.
- Il est recommandé de ne pas aller conduire à l'étranger avec un permis provisoire.
- En leçon de conduite, il est nécessaire d'être accompagné d'une personne âgée de 23 ans révolu et titulaire du permis depuis 3 ans au minimum.
- Une personne étrangère titulaire d'un permis étranger, valable dans son pays, est en droit de vous apprendre à conduire en Suisse.
- Avec un permis provisoire, on peut aller sur l'autoroute lorsqu'on est prêt à subir l'examen pratique et on est autorisé « en leçon » à prendre des passagers en plus de l'accompagnant.
- Il est interdit d'apprendre à conduire avec un véhicule non dédouané.
- En conduisant, il est interdit de programmer le GPS, de téléphoner et d'envoyer des sms.

## ALCOOL



- Il est interdit de conduire un véhicule avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 pour mille.
- Sous certaines conditions on est également punissable au-dessous de 0,5 pour mille.
- 0,5 pour mille correspond à peu près à un verre de vin rouge (toutefois cela dépend de la personne).
- Il est interdit à toute personne de prendre place dans un véhicule conduit par une personne en état d'ébriété. **Elève conducteur, permis à l'essai et accompagnant = 0,0 pour mille.**
- Par mesure de sécurité, un gendarme est en droit de retirer sur-le-champ le permis de conduire d'un conducteur.
- Il est interdit de refuser un contrôle d'alcoolémie ou une prise de sang.
- Tout conducteur refusant une prise de sang sera sanctionné comme s'il était en état d'ébriété.
- On élimine 0,1 pour mille par heure, il faut 7 heures environ pour éliminer 0,8 pour mille.
- Boire des cafés, prendre des aspirines ou autres, fumer, n'abaissent pas le taux d'alcoolémie.
- Conséquences d'un taux d'alcoolémie de :
  1. 0,2‰ = tendance à prendre des risques
  2. 0,4‰ = angle de vision restreint (la vision périphérique normale est de 180°)
  3. 0,6‰ = allongement très net du temps de réaction (normalement de 1 seconde)
  4. 0,8‰ = apparition de graves troubles de la vision et de la motricité

## MEDICAMENT / FATIGUE



- Il est nécessaire de lire les informations destinées aux patients avant de prendre des médicaments (danger pour la conduite d'un véhicule automobile ou d'un engin de chantier).
- Il est déconseillé de prendre des médicaments lors de consommation d'alcool.
- Il est déconseillé d'apprendre à conduire alors que l'on traverse une « période dépressive ».
- Il est interdit de conduire dans un état de profonde fatigue.
- Le fait de boire des cafés, fumer, etc., n'enlève pas l'état de fatigue.
- Il est préférable de parcourir de petites distances kilométriques et de faire des petites pauses régulières, que de longues distances et qu'une ou deux pauses.
- Un repas copieux, la chaleur, la monotonie (conduite sur autoroute), sont des causes d'endormissement.

## PASSAGERS



- La ceinture est obligatoire pour le conducteur mais également pour les passagers à l'avant et à l'arrière du véhicule
- Un enfant de moins de 12 ans [sauf si + de 1.50m] n'est pas autorisé à prendre place sur le siège avant, sauf si le véhicule est équipé d'un siège enfant adapté à son âge et homologué.
- Le permis de circulation détermine le nombre de personnes (y compris les enfants) autorisées à prendre place à l'avant du véhicule.
- Il est interdit d'avoir, dans le véhicule, un nombre de personnes supérieur à celui mentionné dans le permis de circulation.
- Toutes les personnes autorisées à prendre place dans le véhicule doivent pouvoir s'asseoir.
- Les passagers ne doivent pas gêner le conducteur dans sa conduite.

## VEHICULE



- Après 7 ans de mise en circulation d'un véhicule il est nécessaire d'effectuer l'expertise technique du véhicule tous les 2 ans (1<sup>ère</sup> expertise à 4 ans d'immatriculation, 2<sup>ème</sup> expertise à 7 ans d'immatriculation).
- Le contrôle antipollution doit s'effectuer tous les 24 mois.
- Il est nécessaire de s'assurer contre une mise en mouvement fortuite du véhicule et contre le vol dudit véhicule.
- Le conducteur et le détenteur du véhicule sont responsables de l'état de celui-ci.
- Après le lavage du véhicule il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement des freins.
- Il est interdit de laisser un véhicule sans plaques sur la voie publique.
- Il est interdit de courber et de masquer les plaques, elles doivent être propres et lisibles.
- Le crochet de la remorque ne doit en aucun cas masquer la plaque de la voiture.

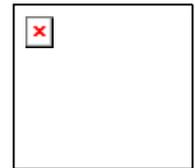
- Le fait de claquer le capot, la portière du véhicule, de klaxonner en guise d'appel, de démarrer en faisant crisser les pneumatiques, est punissable même de jour.
- Il est par contre obligatoire de klaxonner en cas de réel danger en localité et en cas de croisement difficile à l'extérieur de localité (mauvaise visibilité, chaussée étroite, etc).

## SIGNALISATION LUMINEUSE



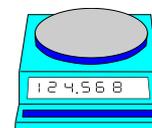
- Le feu vert rond autorise un conducteur à aller tout droit, à gauche ou à droite.
- **A un feu vert rond, vous êtes prioritaire uniquement tout droit**, si on tourne à droite on doit éventuellement la priorité aux piétons, si on tourne à gauche, on doit éventuellement la priorité aux véhicules venant en sens inverse ainsi qu'aux piétons.
- **A une flèche verte on est toujours prioritaire**, et on a l'obligation d'aller dans la direction de la flèche.
- **A une flèche verte avec un clignotant jaune, on perd sa priorité dans la direction de la flèche** (piétons, véhicules en sens inverse).
- Il y a lieu de se préparer à partir lorsqu'un feu jaune non clignotant s'allume en même temps qu'un feu rouge, on ne démarre qu'au feu vert.
- Un feu jaune clignotant oblige le conducteur à faire preuve de prudence.

## DISTANCE D'ARRET



- En circulation : Il faut conserver une distance de **2 secondes**
- Sur une route large (8m ou plus) = **LIGNE MEDIANE** (milieu) : sur la distance visible
- Sur une route étroite (moins de 8m) = **PAS DE LIGNE MEDIANE** : sur la moitié de la distance visible
- Sur une route enneigée : sur une distance supérieure à la moitié de la vitesse au compteur
- Sur l'autoroute (jusqu'à 100 km/h) : sur la moitié de la vitesse au compteur
- Sur l'autoroute (à plus de 100 km/h) : sur plus de la moitié de la vitesse au compteur
- En circulation en file : Il faut au minimum une distance égale à la moitié de la vitesse
- Il est nécessaire d'adapter sa vitesse pour être en mesure de s'arrêter « en tous temps et en toutes circonstances » sur la distance qui me sépare du prochain obstacle.

## CALCUL DE FREINAGE



- Le temps de réaction est toujours de 1 seconde.



2. Vous circulez dans le brouillard à une vitesse de 80 km/h, la visibilité est de 50 m. Cette vitesse est-elle adaptée ?

Réponse : Non

3. Un conducteur circule à 80 km/h dans un tunnel, feux de croisement enclenchés. Observe-t-il une distance suffisante s'il circule à 30 m du véhicule qui le précède ?

Réponse : Non

4. Au crépuscule, un conducteur circule sur une route sèche. La visibilité est encore bonne sur 35 m. Quelle est la vitesse adaptée aux conditions ?

Réponse : 50 km/h

5. Sur une route sèche, un conducteur s'approche d'une intersection à une allure de 50 km/h. A 40 m de celle-ci, les feux de la signalisation lumineuse passent du vert au jaune. Quel doit être son comportement ?

Réponse : Freiner immédiatement et s'arrêter avant la signalisation lumineuse.

6. Quelle est la vitesse adaptée aux circonstances, lorsque la distance visible, par brouillard, est de 40 m et que la route est mouillée ?

Réponse : 50 km/h

7. Quelle est approximativement la distance d'arrêt sur une chaussée sèche à une vitesse de 50 km/h ?

Réponse : 35 m

8. Un automobiliste aborde un virage sur une route sèche d'une largeur de 8 m. La distance de visibilité est à peine de 40 m. Quelle est la vitesse maximale adaptée à ces conditions ?

Réponse : 50 km/h

9. Dans des conditions moyennes (normales), quelle est la distance d'arrêt à une vitesse de 40 km/h ?

Réponse : 24 m

10. Un véhicule s'approche à 50 km/h d'une intersection, 25 m avant celle-ci, le feu de la signalisation lumineuse passe du vert au jaune. Quel doit être le comportement du conducteur ?

Réponse : Poursuivre sa route malgré le feu jaune.

11. En circulant à 100 km/h, le chemin de freinage est-il le double de celui résultant d'une vitesse de 50 km/h ?

Réponse : Non, lorsque la vitesse est doublée, le chemin de freinage est quadruplé.

12. Sur une route d'une largeur de 8 m, vos feux de croisement éclairent sur environ 50 m. Sur quelle distance devez-vous pouvoir vous arrêter ?

Réponse : Sur la distance de visibilité

13. A conditions égales, quelle sera la variation du chemin de freinage lorsque la vitesse est doublée ?

Réponse : Il est quadruplé

14. Un automobiliste circule sur une route enneigée à une vitesse de 50 km/h. La distance de visibilité est de 40 m. sa vitesse est-elle adaptée aux conditions ?

Réponse : Non

15. Sur une route d'une largeur de 3,5 m, un automobiliste s'engage à 50 km/h dans un virage. La distance de visibilité est de 40 m, sa vitesse est-elle adaptée aux conditions ?

Réponse : Non

16. Par légères chutes de neige, une distance de 25 m entre les deux véhicules circulant à 50 km/h est-elle suffisante ?

Réponse : Non

17. Un conducteur s'approche d'une intersection à une allure de 50 km/h. A 20 m de la rue transversale, les feux de la signalisation lumineuse passent du vert au jaune. Quel doit être son comportement ?

Réponse : Continuer malgré le feu jaune

18. Vous circulez à 80 km/h, la distance de visibilité est de 60 m. Cette vitesse est-elle adaptée aux conditions ?

Réponse : Non

19. Vous passez à 50 km/h à côté d'un lieu d'accident et jetez un coup d'œil à la voiture accidentée: Quelle est la distance parcourue par votre véhicule durant les trois secondes au cours desquelles vous regardez sur le côté et non pas la chaussée ?

Réponse : 45 m

20. Lorsque le véhicule qui vous précède passe à la hauteur d'un point de repère, quand pouvez-vous au plus tôt atteindre ce même point si vous voulez respecter la distance correcte hors des localités

Réponse : Après 2 secondes

21. Quel est le temps de réaction moyen d'un conducteur ?

Réponse : 1 seconde

22. En circulant à une vitesse de 10 km/h, le temps de réaction est d'une seconde. De combien de secondes est-il à 40 km/h ?

Réponse : 1 seconde

23. Le chemin de freinage est-il plus long lorsque les amortisseurs sont défectueux ?

Réponse : Oui

24. Qu'est-ce qui peut influencer, de manière importante, la longueur du chemin de freinage ?

Réponses : L'état des freins – Les pneumatiques – Le genre et l'état du revêtement de la chaussée.

## ***DEPASSEMENT***



- On effectuera un dépassement que si on peut le faire sans gêner le conducteur du véhicule que l'on va dépasser et celui qui peut éventuellement survenir en sens inverse.

- On ne dépassera jamais sans avoir au préalable contrôlé derrière soit (rétroviseur intérieur), à côté de soi (rétroviseur extérieur + contrôle de l'angle mort) et dans tous les cas sans avoir mis l'indicateur de direction.
- On doit pouvoir effectuer le dépassement sur la distance visible, s'il n'est pas possible de le faire on n'effectuera pas la manoeuvre de dépassement.
- **Il est autorisé de dépasser :**
  - A une intersection même sans visibilité sur une route principale
  - A une intersection signalée prioritaire, même sans visibilité, sur une route secondaire
  - A une intersection avec bonne visibilité sur une route secondaire
- **Il est interdit de dépasser :**
  - A une intersection sans visibilité sur une route secondaire
  - Dans un tunnel à une seule voie dans le même sens de circulation
  - Avec un véhicule automobile deux autres voitures en phase de dépassement
  - La différence minimale entre les deux véhicules doit être de 20 km/h
  - Plus la différence de vitesse est grande, plus le chemin de dépassement sera court
  - Plus la différence de vitesse est petite, plus le chemin de dépassement sera long

Lors d'un dépassement à l'extérieur des localités, il est autorisé de faire un signal optique pour prévenir le conducteur du véhicule qui nous précède que l'on va entreprendre un dépassement.

#### FORMULE

1. GRANDE VITESSE (-) PETITE VITESSE = DIFFERENCE

2. GRANDE VITESSE (x) GRANDE VITESSE = RESULTAT

3. RESULTAT (: ) DIFFERENCE = CHEMIN DEPASSEMENT

EXEMPLE : un véhicule circule à 100 km/h l'autre à 50 km/h

$$\begin{array}{r} 100 \\ \times 100 \\ \hline \end{array} \quad - \quad 50 \quad = \quad 50$$

$$10000 : 50 = 200 \text{ m de dépassement}$$

## QUESTIONS DE L'EXAMEN



1. Quelle distance de dépassement est nécessaire à un véhicule roulant à 80 km/h pour en dépasser un autre roulant à 60 km/h ?  
Réponse : 320 m
2. Si la distance de visibilité est de 250 m, est-il permis de dépasser lorsque le véhicule le plus rapide circule à 80 km/h et l'autre à 60 km/h ?  
Réponse : Non, la distance de visibilité est trop restreinte.
3. Quelle doit être la différence minimale pour dépasser un véhicule qui circule à 60 km/h ?  
Réponse : 20 km/h
4. De combien de mètres est le chemin de dépassement si vous dépassez à 80 km/h un véhicule qui circule à 60 km/h ?  
Réponse : 320 m
5. Si la distance de visibilité est de 300 m, vous est-il permis de dépasser lorsque votre véhicule circule à 80 km/h et l'autre à 60 km/h ?  
Réponse : Non, cette distance est trop restreinte.
6. Etes-vous autorisé à dépasser un camion qui dépasse simultanément un cycliste ?  
Réponse : Oui, pour autant que la route soit suffisamment large, offre une bonne visibilité et que la circulation en sens inverse ne soit pas gênée.
7. Quelle est la longueur du chemin de dépassement, si vous circulez à 80 km/h et l'autre véhicule à 60 km/h ?  
Réponse : 320 m

## L'ECLAIRAGE



- Feux de position : On ne roule jamais avec ceux-ci
- Feux de croisement : 50m et 75m
- Feux de route : Plus de 100m
- Le signal optique : Appel de phare
- Feux antibrouillard : Seulement lorsqu'il y a moins de 50m de visibilité
- Catadioptré triangulaire : Il s'agit d'une remorque
- Il est nécessaire de passer des feux de route en feux de croisement à 200m avant de croiser un autre véhicule.
- Lorsque l'on passe des feux de route en feux de croisement il est nécessaire de réduire sa vitesse (diminution de la visibilité).
- Lorsque l'on est ébloui par les phares du véhicule venant en sens inverse, il faut regarder le bord droit de la chaussée.

### Il faut enclencher ses feux de position (de nuit) :

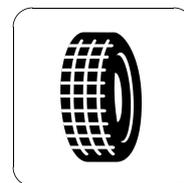
- A l'arrêt devant un passage à niveau (également arrêt du moteur)
- A l'arrêt devant un feu de chantier (arrêt du moteur)
- Lorsque l'on parque son véhicule à l'extérieur des localités, en bordure de route, si la place n'est pas délimitée par des marques.

## TABLEAU DE BORD



- **Témoin lumineux bleu** = feu de route + signal optique (appel de phare)
- Il est autorisé de faire un appel de phare :
  1. Pour dépasser à l'extérieur des localités
  2. Pour prévenir celui qui n'a pas enlevé ses feux de route qu'il me gêne
- Il est interdit de faire un appel de phare pour prévenir un autre conducteur d'un contrôle radar.
- **Témoin lumineux rouge (burette huile moteur)** = Manque de pression d'huile
- La jauge me donne la quantité d'huile dans le moteur.
- On vidange l'huile du moteur tout les 20 à 30.000 km.
- **Témoin lumineux rouge (P) ou (!)** = Le frein à main est tiré
- **Témoin lumineux rouge (batterie)** = L'alternateur ne charge plus la batterie
- Il y a lieu de nettoyer la batterie uniquement avec de l'eau chaude (sans produit).
- Il faut rajouter de l'eau distillée dans sa batterie (10mm au dessus des plaquettes).
- Il y a danger d'explosion à fumer en travaillant près d'une batterie.
- Il ne faut pas s'essuyer les mains à ses habits après avoir travaillé sur une batterie.
- Il faut rincer à grande eau si vous avez reçu une projection d'acide dans les yeux.
- Lors d'un pontage de deux batteries, ne jamais inverser les pôles, (le + avec le +, câble rouge) le - avec le -, câble noir).

## PNEUMATIQUE



- Le profil minimum est de 1,6mm.
- Il est interdit de retailler les pneumatiques.
- Il est interdit de monter à l'avant du véhicule deux pneumatiques de conception différente.
- En montant sur un trottoir on risque d'abîmer le flanc des pneumatiques (coupures, etc.).
- Il y a lieu de surgonfler légèrement ses pneumatiques (0,1 / 0,2g) lorsque vous partez en vacances.
- A l'aide du témoin d'usure se trouvant sur la bande de roulement, on peut contrôler le profil des pneumatiques sans outils particuliers.

- Un sous-gonflage des pneumatiques peut s'avérer dangereux :
  1. Risque d'échauffement et d'explosion
  2. Consommation d'essence plus élevée
  3. Usure anormale (sur les extrémités)
  4. Tenue de route plus difficile, direction plus dure, etc..
- Des amortisseurs défectueux = mauvais freinage et usure anormale des pneumatiques
- Des ressorts de suspension défectueux = mauvaise tenue de route

## CHARGEMENT



- La charge maximale autorisée sur le toit est de 50 kg, ou au maximum la charge admise dans le permis de circulation du véhicule.
- Le chargement peut dépasser latéralement de 20 cm au maximum de chaque côté.
- Le chargement peut dépasser sur l'avant et sur l'arrière du véhicule avec toutefois des restrictions de longueur.
- La hauteur maximale est le double de la largeur du véhicule dans ses extrêmes (expl. Le véhicule est large de 1.70m, la hauteur maximale autorisée 3,40m).
- Il y a lieu de bien contrôler l'arrimage du chargement. [quatre côtés]
- Les colis ou valises les plus lourds seront mis à l'intérieur du véhicule.
- Le chargement ne doit pas gêner le conducteur dans sa conduite ni masquer les plaques ni les feux arrière.
- Lors d'un freinage d'urgence, un chargement mal arrimé peut éventuellement basculer sur l'avant du véhicule. Il doit être réparti de façon égale et non placé entièrement à l'avant ni entièrement à l'arrière.
- Le chargement peut influencer :
  1. La tenue de route du véhicule
  2. La distance du freinage
  3. L'effet de la force centrifuge
  4. L'usure des pneumatiques
  5. La consommation d'essence

## AQUAPLANING



- L'aquaplaning est le glissement des pneumatiques sur l'eau (perte d'adhérence au sol).
- L'aquaplaning est dû : à la vitesse, à l'état des pneus et de la chaussée, à la quantité d'eau se trouvant au sol, etc.
- Il est interdit de freiner et de tourner le volant.
- Il faut lâcher les gaz et débrayer.

## A.B.S.



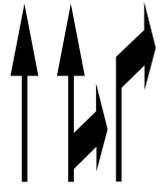
- Anti-blocage au niveau du freinage (évite la perte d'adhérence).
- L'ABS ne diminue pas la distance de freinage (route sèche).
- L'ABS est inutile en cas d'aquaplaning (il y a déjà perte d'adhérence).

## FORCE CENTRIFUGE



- Elle agit en fonction de la vitesse
- Elle pousse le véhicule vers l'extérieur du virage
- Lorsqu'on double la vitesse, on quadruple l'effet de la force centrifuge
- Pour diminuer les effets de la force centrifuge, il faut réduire sa vitesse avant les virages.

## PRESELECTION



- Il y a lieu dans tous les cas de faire la présélection (tourner à droite ou à gauche).
- Il y a lieu de se mettre en présélection le plus tôt possible.
- On doit se mettre en ordre de présélection le plus tôt possible pour assurer la fluidité du trafic.
- On actionnera toujours son indicateur de direction (ne donne pas un droit de priorité).
- On ne peut pas se fier au seul signe que l'on donne (indicateur de direction).
- En plus de l'indicateur de direction, il faut également contrôler dans son rétroviseur et contrôler l'angle mort (tourner la tête).
- Il est interdit de dépasser un véhicule se trouvant en ordre de présélection pour tourner à gauche.
- Il est autorisé de devancer par la droite, un véhicule se trouvant en ordre de présélection pour tourner à gauche, pour autant que la largeur de la chaussée le permette.
- Sur une route large, lorsque le trafic est dense, il y a lieu de rouler sur deux files.
- Il est interdit de changer de présélection lorsqu'elles sont délimitées par une ligne de sécurité.
- Il est autorisé de changer de présélection **avec la prudence qui s'impose** lorsqu'elles sont délimitées par des lignes de direction.
- Pour s'arrêter sur la droite ou sur la gauche de la chaussée il faut toujours actionner son indicateur de direction.
- Pour quitter une place de stationnement il y a lieu de toujours mettre l'indicateur de direction, de contrôler son rétroviseur et de contrôler l'angle mort.

## PARCAGES INTERDIT



- A moins de 20m d'un passage à niveau à l'intérieur des localités

- A moins de 50m d'un passage à niveau à l'extérieur des localités
- A moins de 5m d'une intersection
- A moins 1,5m d'une voie de tram
- Sur une route principale à l'extérieur des localités
- Sur une route principale à l'intérieur des localités s'il ne subsiste pas une largeur de 3m entre le véhicule et la ligne médiane (blanche)
- Sur un trottoir pour les motos et les voitures
- Sur un trottoir pour les vélos et les vélomoteurs s'il ne subsiste pas un passage libre de 1,5m pour les piétons
- Sur une route en dos d'âne et avant un virage

## ***PASSAGE POUR PIETONS***



- En dehors d'un passage pour piétons celui-ci n'est pas prioritaire, c'est le véhicule qui est prioritaire.
- Un aveugle est prioritaire même en dehors d'un passage pour piétons, il y a lieu de ne pas ralentir trop tard à l'approche de celui-ci et de s'arrêter à bonne distance.
- Un aveugle attend pour traverser aux abords d'un passage pour piétons, il ne faut pas klaxonner pour l'inviter à traverser.
- Un piéton ne doit pas traverser à moins de 50m d'un passage pour piétons.
- A l'approche d'un passage pour piétons, lorsqu'un piéton se trouve sur le trottoir en attente de pouvoir traverser il y a lieu de ralentir suffisamment tôt et de lui faire signe de traverser.
- On s'arrêtera juste avant le passage pour piétons.
- La longueur de la ligne jaune se trouvant juste avant le passage est de 10m.
- Cette ligne jaune interdit l'arrêt volontaire et le parage.
- Cette ligne jaune permet aux automobilistes et aux piétons de s'apercevoir suffisamment tôt.
- A un passage pour piétons dépourvu d'une ligne jaune interdisant l'arrêt ou le parage, il est interdit de se parquer à moins de 5m.
- Sur une route enneigée il y a lieu également de respecter le passage pour piétons.
- En circulation en file sur une route dépourvue d'un passage pour piétons, il y a lieu de s'arrêter pour laisser traverser les piétons.

## ***PASSAGE A NIVEAUX***



- Il faut les traverser « sans perdre de temps ».
- Il est autorisé de dépasser un autre véhicule automobile à un passage à niveau avec barrière si la visibilité est bonne.

- Il est autorisé de dépasser uniquement un piéton ou un cycliste à un passage à niveau sans barrière.
- Il est interdit de franchir une double demi barrière lorsqu'elle est abaissée.

## ***MARCHE ARRIERE***



- Il est interdit de faire marche arrière dans une rue à sens unique, dans un tunnel, sur l'autoroute.
- Il est autorisé de faire une marche arrière dans une rue à sens unique, pour se parquer et pour atteler une remorque.
- Lorsque l'on fait marche arrière tous les autres usagers sont prioritaires.
- On effectuera une marche arrière à la vitesse du pas.
- En cas de peu ou pas de visibilité, on demandera à une tierce personne de nous aider.

## ***TUNNEL***



- On allume les feux de croisement dans un tunnel (signalé par le panneau tunnel).
- On ne dépasse que lorsqu'il y aura deux voies dans le même sens et délimitées par une ligne de direction.
- On ne dépasse jamais lorsque les deux voies de circulation sont séparées par une ligne de sécurité.
- Il est interdit :
  1. De s'arrêter de façon volontaire
  2. De faire demi-tour
  3. De se parquer
  4. De faire marche arrière
- En cas de fort ralentissement, il faut allumer les feux de panne (danger)
- Il y a obligation d'arrêter son moteur lorsque le trafic s'arrête.
- Avant d'entrer dans un tunnel, il faudra enlever ses lunettes de soleil, et les porteurs de lunettes médicales teintées devront s'attendre à un certain laps de temps avant de voir distinctement.
- A la sortie du tunnel, il y a un risque d'être ébloui par le soleil.

## ***ROUTE ENNEIGEE***



- Il y a lieu de réduire fortement sa vitesse et de s'attendre à avoir une distance de freinage nettement allongée.
- Par 0°, il y a lieu de s'attendre à ce que la route soit verglacée.
- Ceci plus particulièrement sur les ponts et dans les zones d'ombre.

- En freinant prudemment à vitesse réduite, on peut contrôler si la chaussée est verglacée.
- Les pneus clous ne sont pas autorisés toute l'année.
- Il y a lieu de circuler à vitesse réduite avec un véhicule équipé de chaînes à neige.

## ***DEVOIRS EN CAS D'ACCIDENT***



- Pour les trois premiers conducteurs arrivant sur les lieux d'un accident, il y a obligation de s'arrêter (non-assistance à personne en danger).
- Il faut assurer la sécurité du trafic, s'informer sur l'état des blessés, prévenir les secours (117 la police - 118 les pompiers –).
- Il y a obligation d'appeler la police :
  1. Dans les cas impliquant des matières dangereuses
  2. Lorsque l'un des concernés en fait la demande
  3. Lorsqu'on ne peut atteindre le lésé
  4. En cas de blessure interne
  5. Si après coup, on s'est rendu compte que l'on a été la cause d'un accrochage
- Il n'y a pas obligation d'appeler la police :
  1. Si les personnes concernées sont d'accord
  2. En cas d'éraflures
- En cas de nécessité pour sa sécurité il y a lieu de déplacer un blessé
- On mettra un blessé inconscient en position latérale de sécurité
- On évitera de donner à boire à un blessé
- Il y a lieu de reconforter un blessé et de rester près de lui (lui parler, le couvrir, etc)
- Ne pas s'arrêter lorsqu'on est impliqué dans un accident est un délit de fuite.

## ***DESCENTE***



- Dans une forte pente, le freinage peut se trouver allongé du fait de la pente.
- La montée raccourcit la distance de freinage.
- Avant d'entreprendre une descente, il faut réduire sa vitesse et rétrograder.
- Il est nécessaire de rétrograder pour utiliser le frein moteur.
- Il faut utiliser le frein moteur pour ne pas utiliser abusivement les freins.
- Il ne faut pas utiliser abusivement les freins pour ne pas chauffer ceux-ci.
- Un échauffement des freins fera que ceux-ci seront moins efficaces.
- Cet échauffement peut aller jusqu'au moment où les freins brûlent.
- Lorsque les freins brûlent, il n'y a plus de freins du tout.
- Il est interdit de mettre le point mort dans une descente.

## ***DCONDUITE ECOLOGIQUE et ECONOMIQUE***



- Achat d'un véhicule Hybride
- Entretien du véhicule périodique
- Contrôle régulier de la pression des pneus
- Ne rien laisser sur le toit du véhicule, si pas d'utilité (planche à voile, skis, etc.)
- Ne pas rouler les fenêtres ouvertes hors localité
- Choix du parcours, période, heure de départ, etc.
- Prévoir et anticiper
- Freiner le moins possible
- Accélérer franchement
- Rouler avec le rapport de vitesse adapté (plus haut possible – voir si possible sur le tableau de bord)
- Trajectoire extérieure avant les virages
- Utiliser l'air conditionné qu'en cas de nécessité

## ***DIVERS*** *[important]*

- Tous les virages ne sont pas signalés par un panneau de danger.
- Toutes les descentes dangereuses ne sont pas signalées par un panneau de danger.
- Tous les endroits où je dois m'attendre à avoir du gibier traversant la chaussée ne sont pas signalés par un panneau de danger (forêts, extérieur de localité, au crépuscule, etc..).
- Il est interdit de parquer des deux côtés d'une route étroite.
- Il n'est pas possible de déduire que les pâturages seront clôturés parce que des animaux s'y trouvent.
- Il y a lieu d'allumer ses feux de croisement lorsqu'on pourrait déduire qu'on ne se serait pas aperçu suffisamment tôt, également de jour, forte pluie, brouillard, neige, etc.
- Même lors d'une courte halte le moteur doit être arrêté.
- Il n'est pas obligatoire de circuler à la vitesse maximum signalée.
- La vitesse est le critère permettant de déterminer la distance à observer entre deux véhicules circulant en file ou lors d'un dépassement.
- La principale cause des accidents par l'arrière est une distance insuffisante.
- Lorsqu'il y a un fort vent latéral, il y a lieu de s'attendre à devoir donner de légères corrections avec le volant.
- Lorsqu'il y a des gravillons, il y a lieu de s'attendre à une distance de freinage allongée.

## QUESTIONS D'EXAMEN

1. Pour quel motif les roues motrices d'un véhicule peuvent-elles patiner au démarrage ?  
Réponse : Utilisation inadéquate des gaz et de l'embrayage – Chaussée glissante
2. A quoi devez-vous vous attendre lorsque, en hiver, vous circulez sur une route sèche et que subitement vous entrez dans un épais brouillard ?  
Réponse : A une visibilité restreinte et une chaussée verglacée – A rencontrer des véhicules qui circulent lentement ou qui sont à l'arrêt.
3. Vous circulez en file. Comment réagissez-vous si des piétons veulent traverser la route et qu'il n'y a pas de passage pour piétons ?  
Réponse : Je m'arrête et permets aux piétons de traverser la route
4. A l'extérieur des localités, quelle est la vitesse maximale autorisée des voitures légères tirant une remorque dont le poids total n'excède pas 1000 kg ?  
Réponse : 80 km/h
5. Quelle est la vitesse maximale autorisée à l'extérieur des localités pour les voitures automobiles légères tirant une remorque dont le poids total excède 1000 kg ?  
Réponse : 80 km/h, sur les semi-autoroutes et sur les autoroutes 80 km/h
6. De nuit, comment vous comportez-vous lorsque, circulant à grande vitesse, vous devez passer des feux de route aux feux de croisement ?  
Réponse : J'adapte ma vitesse à la distance de visibilité – Avant de passer aux feux de croisement, je fais attention à d'éventuels obstacles sur la chaussée.

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

**PARLEZ-EN A VOS AMIS !**